



## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE KEYPRIVATE

*Février 2025*

# **SOMMAIRE**

- I. Objectifs et champs d'application**
- II. Principaux enjeux de durabilité et philosophie de l'investissement responsable**
- III. Gouvernance autour de l'investissement responsable (IR)**
- IV. Politiques sectorielles et procédures d'exclusion**
- V. Politique d'engagement vis-à-vis des parties prenantes**
  - a. Engagement vis-à-vis des producteurs
  - b. Engagement vis-à-vis de nos clients
  - c. Communication avec les parties prenantes
- VI. Validation et révision de la politique**
- VII. Transparence et contrôles**
- VIII. Glossaire**

## I. Objectif et champs d'application

La présente politique d'investissement responsable a pour objectif de définir les principes d'investissement responsable de Keytrade Bank dans le cadre de Keyprivate et comment les facteurs ESG sont intégrés dans les stratégies d'investissement de Keyprivate.

## II. Principaux enjeux de durabilité et philosophie de l'investissement responsable

### **Définition des critères ESG**

Les critères ESG désignent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance utilisés afin d'analyser et évaluer la prise en compte du développement durable et les enjeux de long terme dans la stratégie de l'entreprise.

- **Environnement** : désigne les problématiques liées à la qualité et au bon fonctionnement de l'environnement et des écosystèmes naturels telles que les émissions de CO2 et de gaz à effet de serre, changement climatique, l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau et des déchets etc.
- **Social** : désigne les problématiques liées aux relations de l'entreprise avec ses employés, la qualité du dialogue social au sein de celle-ci, le respect des droits de l'Homme etc.
- **Gouvernance** désigne les problématiques liées à la gestion des entreprises, telles que la transparence de la rémunération des dirigeants de l'entreprise, de la lutte contre la fraude et la corruption, de la féminisation des conseils d'administration etc.

### **Philosophie de l'investissement responsable de Keyprivate**

Nous intégrons les critères ESG au processus d'investissement de nos trackers Keyprivate Article 8 et 9 (SFDR) selon une approche basée sur les principes suivants :

- **EXCLURE** : des exclusions sectorielles via la mise en place de seuils nous permettant de filtrer les trackers dans lesquels nous investissons notamment ceux qui sont en contradiction avec notre politique.
- **ANALYSER** : des analyses des pratiques ESG ainsi que des performances extra-financières de nos trackers Keyprivate.
- **COMMUNIQUER** : des communications régulières, via notre site internet, sur nos actions et nos réalisations auprès de nos clients et nos parties prenantes et ce afin d'assurer une transparence totale sur les sujets ESG.

### **III. Gouvernance autour de l'Investissement Responsable**

*Keytrade Bank* a mis en place un cadre de gouvernance stratégique et opérationnel afin de gérer et s'assurer du respect des principes et limites ESG établis par la banque ainsi que des exigences réglementaires.

#### ***Comité d'investissement Keyprivate – Keytrade Bank (KTB)***

Le *Comité d'Investissement Keyprivate* de Keytrade Bank, composé de responsables de l'investissement ainsi que d'analystes externes, se réunit mensuellement pour encadrer les choix d'investissement pour les portefeuilles en gestion sous mandat tout en veillant à intégrer les critères ESG.

#### ***Comité RSE-ESG – Arkéa Direct Bank (ADB)***

Le comité RSE-ESG d'Arkéa Direct Bank est composé des membres du directoire ADB, supervise la mise en œuvre des orientations stratégiques de ses entités (Fortuneo et Keytrade Bank) en matière de Finance Durable. Il s'agit de l'instance en charge notamment de valider et suivre les stratégies climat et de piloter les stratégies d'exclusion.

### **IV. Politiques sectorielles et procédures d'exclusion**

Convaincus de l'importance de l'investissement responsable dans la construction d'un avenir plus durable, les équipes de Keytrade Bank mettent en œuvre leurs meilleurs efforts pour proposer des solutions d'investissements qui correspondent aux attentes de leurs clients en matière de durabilité.

Ainsi, Keytrade Bank s'efforce à éviter les pratiques de financement controversées et reconnues comme telles par les principaux traités internationaux.

Conformément aux stratégies mises en place via les politiques d'Arkéa Direct Bank et du groupe Crédit Mutuel Arkéa, Keytrade Bank a mis en place les politiques sectorielles suivantes pour son mandat Keyprivate :

- Politique sectorielle « Charbon »**

La combustion du charbon étant l'un des contributeurs les plus importants au changement climatique, Keytrade Bank a mis en place une politique dédiée au charbon thermique menant certains trackers à être exclus de son univers selon les critères suivants :

- ***Pour les trackers existants*** : Keytrade Bank s'engage à mettre en place un suivi mensuel de l'évolution de ses expositions aux entreprises ayant des activités dans la production de charbon. Si la part du charbon dans le Chiffre d'affaires (CA) de ces activités des sociétés dans le tracker est strictement supérieure à 10%, le tracker sera progressivement désinvesti.

- **Pour tous les nouveaux trackers** : Keytrade Bank exclut de son univers d'investissement tous les nouveaux trackers dont la part du charbon dans le Chiffre d'affaires (CA) de ces activités des sociétés dans le tracker est supérieure à 10%.

Afin de converger vers l'objectif de sortie totale du charbon à fin 2027, conformément aux engagements du groupe Crédit Mutuel Arkéa :

- Les trackers détenus en portefeuille et respectant ces critères seront gérés en vue d'une sortie au plus tard fin 2027.
- Les nouveaux trackers, sur des maturités au-delà de 2027, respectant les critères ci-dessus mais ayant un pourcentage du revenu lié au charbon, pourront être réalisés uniquement sur présentation d'un dossier argumenté au Comité d'Investissement Keyprivate, permettant une assurance raisonnable d'un plan de désengagement du charbon de l'acteur à horizon 2027.

Un suivi de l'ensemble des expositions au secteur du charbon sera présenté de façon régulière aux instances de gouvernance de Keytrade Bank (*Comité d'investissement Keyprivate*) et Arkéa Direct Bank (*Comité RSE-ESG*).

- **Politique sectorielle « Armes exclues et soutien à la défense »**

Keytrade Bank considère les armes suivantes comme exclues :

- Les armes de destruction massive à savoir les armes chimiques et les armes biologiques ou à toxines
- Les mines antipersonnel
- Les armes à sous-munition
- L'uranium appauvri et le phosphore blanc
- Les armes nucléaires pour le compte d'Etats non autorisés à détenir ce type d'armes par le Traité de Non-Prolifération des armes nucléaires.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, Keytrade Bank s'engage à moniturer l'exposition de ses trackers aux armes considérées comme exclues et mettre en œuvre des actions de désinvestissement progressif le cas échéant.

*Un suivi de l'ensemble des expositions au secteur des armes exclues et soutien à la défense sera présenté de façon régulière aux instances de gouvernance de Keytrade Bank (Comité d'investissement Keyprivate) et Arkéa Direct Bank (Comité RSE-ESG).*

- **Politique sectorielle « Tabac »**

Le tabac ayant autant un impact négatif sur la santé publique que sur l'environnement, Keytrade Bank a souhaité mettre en place une politique sectorielle en lien avec la réduction de ses investissements dans ce secteur.

Cette politique cible les trackers exposés au secteur de production/distribution de tabac.

- **Les trackers existants** : une politique de désinvestissement est mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les trackers dont les revenus issus

- de ces activités sont supérieurs à 5% du Chiffre d'affaire des sociétés dans le tracker.
- **Les nouveaux trackers :** Keytrade Bank s'engage à ne pas réaliser de nouveaux investissements dans des trackers dont les revenus issus de ces activités sont supérieurs à 5% du Chiffre d'affaire des sociétés dans le tracker.

Un suivi de l'ensemble des expositions au secteur du tabac sera présenté de façon régulière aux instances de gouvernance de Keytrade Bank (*Comité d'investissement Keyprivate*) et Arkéa Direct Bank (*Comité RSE-ESG*).

- **Politique sectorielle « Pétrole et Gaz »**

A son échelle, Keytrade Bank souhaite soutenir les efforts d'atténuation du changement climatique et de préservation des ressources naturelles. Pour cela, une politique ciblée a été mise en place afin de réduire l'exposition de nos trackers dans le secteur des énergies fossiles non conventionnelles.

Ainsi, le cadre d'investissement sur lequel s'engage Keytrade Bank à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 se définit comme suit :

- **Les trackers existants :** accélération du désengagement du secteur des énergies fossiles non conventionnelles via un désinvestissement progressif des trackers dont les sous-jacents tirent plus de 10% de leur Chiffre d'affaires des activités d'exploration, de développement ou d'exploitation de pétrole et de gaz non conventionnels des sociétés dans le tracker.
- **Les nouveaux trackers :** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, Keytrade Bank ne réalisera plus de nouveaux investissements dans les trackers dont les sous-jacents tirent plus de 5% de leur Chiffre d'affaires des activités d'exploration, de développement ou d'exploitation de pétrole et de gaz non conventionnels des sociétés dans le tracker.

Un suivi de l'ensemble des expositions au secteur du pétrole et gaz sera présenté de façon régulière aux instances de gouvernance de Keytrade Bank (*Comité d'investissement Keyprivate*) et Arkéa Direct Bank (*Comité RSE-ESG*).

## V. Politiques d'engagement vis-à-vis des parties prenantes

Keytrade Bank, résolument engagée envers une responsabilité sociale d'entreprise significative, s'inscrit dans les valeurs et les principes du groupe Crédit Mutuel Arkéa pour orienter ses actions envers ses producteurs (SGP), ses clients et l'ensemble de ses parties prenantes.

### a. Engagement vis-à-vis des producteurs

Keytrade Bank met en place une politique d'engagement sur le périmètre de ses activités de Gestion Sous Mandat, auprès des sociétés de gestion dont les trackers sont sélectionnés pour intégrer les mandats.

Les producteurs des trackers de la gamme Keyprivate sont sélectionnés et évalués via un processus d'analyse détaillé. De ce fait, concernant les trackers sélectionnés, la stratégie d'engagement de Keytrade Bank se concrétise par un dialogue continu avec les sociétés de gestion (SGP).

Enfin, Keytrade Bank s'engage à **établir des partenariats à long terme** avec ses producteurs, favorisant des relations équitables et transparentes.

Cela dit, en tant qu'établissement de crédit fournissant des services de gestion sous mandat, Keytrade Bank ne dispose pas de politique d'engagement « actionnarial » ou de politique de « vote » sur le périmètre des trackers détenus.

#### **b. Engagement vis-à-vis des clients**

L'engagement de Keytrade Bank envers ses clients repose sur sa capacité à mettre au cœur de ses préoccupations leur satisfaction et leur confiance.

Ainsi, la banque s'engage à maintenir une communication transparente et à fournir des informations claires et compréhensibles, facilitant ainsi la prise de décision éclairée de ses clients.

S'agissant des produits d'investissement proposés, Keytrade Bank mets en œuvre ses meilleurs efforts afin de proposer des produits qui intègrent les critères ESG et qui répondent au mieux aux appétences en matière de durabilité des clients.

Enfin, la banque s'engage à protéger les données de ses clients et à respecter leur vie privée conformément aux lois et réglementations en vigueur.

#### **c. Communication avec les parties prenantes**

La communication transparente et ouverte, avec les parties prenantes de Keytrade Bank, est au cœur de notre approche afin de bâtir des relations solides et durables.

Pour maintenir cette approche, Keytrade Bank s'efforce de favoriser un dialogue ouvert et constructif avec ses parties prenantes, encourageant la diversité des opinions, en répondant de manière appropriée aux préoccupations soulevées et en intégrant leurs retours dans la prise de décisions.

Pour finir, Keytrade Bank assume sa responsabilité envers l'environnement en communiquant ses initiatives et progrès vers des pratiques durables.

### **VI. Validation et révision de la politique**

#### ***Validation de la politique***

Cette politique a été validée par le comité d'investissement Keyprivate de Keytrade Bank, le Comité RSE-ESG d'Arkéa Direct Bank ainsi que le COMEX de Keytrade Bank.

### Révision de la politique

La présente politique a pour vocation d'évoluer dans le temps et sera donc révisable afin de maintenir un niveau d'exigence vis-à-vis de nos parties prenantes mais également d'encourager, à notre échelle, les entreprises vers la transition.

Celle-ci fera l'objet d'un point d'étape annuel afin de déterminer les modalités de durcissement progressif des critères définis en tenant compte de la disponibilité des données.

### Communication de la politique

La présente politique sera communiquée aux clients Keyprivate et publiée sur notre site internet.

## VII. Transparency et contrôles

Les engagements pris dans le cadre de cette politique seront intégrés dans le cadre des contrôles opérationnels de premier niveau réalisés par le comité d'investissement Keyprivate.

Un suivi du respect des contraintes liées à certaines règles d'exclusion sera mis en place à travers des contrôles de second niveau dans le cadre du contrôle permanent de Keytrade Bank.

## VIII. Glossaire

Dans le cadre de cette politique, les définitions suivantes s'appliquent :

- **Armes biologiques ou à toxines** : agents microbiologiques, autres agents biologiques et toxines biologiques (Convention sur les armes biologiques - Code de la défense article L2341-1).
- **Armes chimiques** :
  - Produits toxiques (tout produit chimique qui peut provoquer la mort, une incapacité temporaire ou des dommages permanents) et leurs précurseurs (tout réactif chimique qui entre à un stade quelconque dans la fabrication d'un produit chimique毒ique).
  - Munitions et dispositifs spécifiquement conçus pour provoquer la mort ou d'autres dommages par l'action toxique des produits chimiques toxiques (Convention sur les armes chimiques - Code de la défense article L2342-1).
- **Mines antipersonnel** : mines conçues pour exploser du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'une personne et destinées à mettre hors de combat, blesser ou tuer une ou plusieurs personnes (Convention d'Ottawa - Code de la défense article L2343-1).
- **Energies fossiles non conventionnelles** :

- **Fracturation** : pétrole de schiste, gaz de schiste, huile de schiste, liquides et gaz de réservoir étanche
- **Sables bitumineux**
- **Ultra-profond en mer** : puits offshore en dessous de 1 500 m
- **Arctique** : définition géographique fournie par le programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP) du Conseil de l'Arctique
- **Méthane houiller**
- **Pétrole extra-lourd**
- **Les hydrates de méthane** sont également intégrés à la définition des Énergies Fossiles Non Conventionnelles. Ils sont pris en compte depuis 2022, dans l'analyse des projets financés. S'agissant de l'analyse des acteurs, faute de base de données à date, ils seront pris en compte dans la limite des données disponibles dans un premier temps.
- **Producteurs de tabac** : entreprises qui produisent du tabac et/ou fabriquent des Produits du Tabac. Cela inclut également les entreprises qui cultivent ou transforment les feuilles de tabac brut.
- **Produits du tabac** : produits entièrement ou partiellement fabriqués à partir de feuilles de tabac comme matière première et destinés à être fumés, sucés, mâchés ou prisés. Ils comprennent les produits liés au tabac, y compris les produits à risque réduit tels que les produits de tabac chauffés.

Historique des versions du document		
Version	Date	Description
0.1	Décembre 2023	Première version
0.2	Février 2025	Révision annuelle